

Bonne et heureuse année 2020



Association des Plaisanciers et Pêcheurs de
Pleurtuit

Lettre aux adhérents n°9 – 4 janvier 2020

Chers adhérents et amis,

l'APPP a tenu le 23 novembre dernier son assemblée générale. Merci d'y être venus nombreux. C'est un bon signe, car ce sont bien les adhérents, vous tous, qui formez la base de cette association, qui en imprimez l'esprit et qui en fixez les orientations. Cette assemblée a élu de nouveaux membres qui ont pris place dans notre conseil d'administration. Merci et bienvenue à eux. Ils apportent du renouveau à nos instances dirigeantes. Et puisque la première tâche de ce conseil a été de nommer les membres de son bureau et son nouveau président, je voudrais dire combien je souhaite poursuivre la route dans la continuité de celle qui a été tracée par mes prédécesseurs, Alain Pontgélard et François Lefèvre. Je les remercie chaleureusement pour leur action que j'espère poursuivre dignement. .

Cette route, nous l'avons décrite dans le « Projet associatif », et vous êtes invités à en prendre connaissance par cette lettre. Comme dans toute navigation, il faut savoir adapter et modifier la route que l'on a tracée en fonction des conditions rencontrées. Merci donc de nous adresser vos remarques et vos suggestions pour faire vivre ce document, dont on reparlera lors de nos assemblées générales.

Un des points qui figure sur la route de 2020, et que vous avez souhaité étudier lors de notre dernière assemblée, est l'organisation d'un évènement pour fêter les dix ans d'existence de notre association. Cette fête pourrait se tenir le vendredi 2 mai prochain, qui est un grand week-end. Il nous serait très précieux, pour retenir définitivement la date et la forme que prendra cet évènement, et pour en faciliter l'organisation, de connaître votre point de vue. Merci de répondre, s'il vous plait, au petit sondage que vous pourrez trouver dans cette lettre et que nous vous recevrez aussi par courriel.

Vous trouverez enfin, ici, d'autres informations qui concernent l'activité de nos commissions, auprès desquelles vous ne devez pas hésiter à participer et contribuer pour faire profiter l'association de votre expertise et de vos talents. Merci !

En cette fin d'année, recevez, chers amis, les souhaits et les vœux de très bonne et heureuse traversée 2020 de tous les membres de notre conseil.
Bon vent et bonne mer !

Jean-François VALENTIN

AU SOMMAIRE DE CETTE LETTRE

L'assemblée générale et ses suites : [aller voir ...](#)
Calendrier pour 2020 : [aller voir ...](#)
Un projet associatif pour l'APPP : [aller voir ...](#)
Le travail en commission : [aller voir ...](#)
Le dixième anniversaire : [aller voir](#)
Précautions pour l'utilisation des cartes marines : [aller voir ...](#)
Le bénévole : [aller voir ...](#)
Légumes pour Noël et le jour de l'an : [aller voir ...](#)
Brèves nautiques : [aller voir ...](#)
Liens utiles : [aller voir ...](#)

Pour continuer à recevoir votre lettre... !

Amis adhérents, si vous ne l'aviez pas fait, **merci de vous mettre rapidement à jour de votre cotisation** pour continuer à recevoir cette lettre. Il vous suffit de remplir le formulaire téléchargeable situé in fine que vous pouvez retourner au secrétariat par mail ou imprimer et joindre sous enveloppe celui-ci à votre chèque de 13 euros que vous n'omettez pas d'adresser, SVP, au siège de l'association. MERCI ! Pour renouveler votre cotisation, [cliquez ici !](#)


L'assemblée générale et ses suites.

L'assemblée générale ordinaire du 23 novembre a réuni près de 70 membres qui étaient présents ou représentés sur les 128 membres actifs que compte notre association. Cette bonne représentation est un encouragement pour nous tous. Vous trouverez sur le lien ci-après un accès pour télécharger le procès-verbal de délibération de cette assemblée (lien). Que faut-il en retenir et quelle en sera la suite ?

L'information des adhérents, la formation au nautisme et à la sécurité, les liens avec les autres associations, la défense des positions que nous défendons en différentes instances, et les liens que nous tissons avec les autres associations et organismes forment le cœur de nos activités. Elles ont été marquées cette année par deux sessions de formation à la sécurité.

Les présentations, qui ont été faites par nos quatre invités à cette assemblée générale, ont été vivement appréciées : avancement des travaux de traversée de canalisation en Rance (**M. Olivier Varquet**, chargé d'affaires industrielles à la Sarc Ouest), gestion par une association de la zone de mouillage de l'anse Saint-Héliér (**M. Eric de La Grandrive**, APDSNR), point sur la gestion des mouillages et les interventions de la commune en termes de travaux d'entretien et investissements (**M. Jean-Pierre Bernard Hervé**, adjoint au Maire de Pleurtuit) et prévention et sécurité des personnes et des biens en zone littorale (**Major Dominique Baslé**, commandant la Brigade territoriale autonome de gendarmerie de Pleurtuit). Un résumé de ces présentations figure dans le procès-verbal.

Nous avons aussi évoqué les activités qui sont envisagées pour l'année 2020. Il reste à concilier les contraintes pas toujours faciles du calendrier civil (jours

A decorative border of colorful fireworks in shades of red, orange, and yellow, exploding against a dark background, surrounds the central text area.

fériés et fêtes), du calendrier astronomique (horaire marées) et du calendrier scolaire (périodes de vacances). Nous l'avons évoqué lors de notre dernière réunion du conseil d'administration et l'article qui suit fait un point de la question.

Il a été fait appel à toutes les bonnes volontés qui souhaitent rejoindre l'une ou l'autre commission, et notamment une nouvelle commission qui a déjà pris sa « route pêche » avec Jacky Dordoigne à la barre de la commission Pêche. Merci à lui et à tous ceux qui apporteront ainsi leur expertise aux membres du conseil, pour les appuyer dans l'analyse et la prise de décision.

Lors du renouvellement par tiers des membres de ce conseil, deux nouveaux membres ont d'ailleurs été élus pour la première fois : Jean-Pierre Menier et Javier Pich Sobrino, l'un et l'autre pêcheurs et navigateurs avertis. Bienvenue à eux !

La perspective et la proposition de fêter les dix années d'existence de notre association a fait l'objet d'un échange avec nos adhérents. Un avis très favorable à l'organisation d'un tel évènement a été exprimé. Il mettrait à l'honneur ses fondateurs et réunirait, si possible, un large nombre d'adhérents et anciens adhérents ainsi que familles, proches et partenaires institutionnels ou associatifs. Il pourrait prendre place, de préférence, dans le courant du printemps prochain dans un cadre si possible maritime. La réalisation en est confiée au conseil d'administration. Un article fait le point à ce sujet.

Enfin, dès le 4 décembre, les membres du conseil se sont réunis et ont procédé à la nomination d'un nouveau bureau, composé de :

- Guy Albaret, vice-président,
- Pierre Compagnon, trésorier,
- Micheline Leclerc (admise provisoirement en application de l'article 9 des statuts pour palier un place vacante), secrétaire,
- Jean-François Valentin, président.

Les membres de notre bureau et de notre conseil sont heureux de se tenir à votre disposition pour toute requête ou remarque concernant la gestion de notre association.

Pour télécharger le procès-verbal de délibération de notre assemblée générale, [cliquez ici](#).

Ebauche de calendrier pour 2020.

Voici le calendrier des activités envisagées en 2020 :

- 11 avril : sortie nautique Taden avec barbecue
- 11-15 juin : sortie ASLAM
- 11 juillet : sortie nautique baie des Sévignés
- 1 août : barbecue australien grève de Montmarin
- 12 septembre : sortie pêche et barbecue

Notez que la sortie nautique à Chausey, qui avait été programmée le week-end du 30 et 31 mai, n'a pas été retenue en raison de sa coïncidence avec le week-end de Pentecôte.

En outre, nous envisageons de fêter le dixième anniversaire de l'association le 2 mai. Cet évènement pourra donner lieu à une sortie nautique le 1^{er} ou le 2 mai. Voir à ce sujet l'article qui lui est consacré.

Merci également de répondre au sondage qui est lancé pour préparer l'organisation de cet évènement.

SORTIE ASLAM du 11 au 15 juin 2020

Programme de la sortie (reste à confirmer) :

- Mercredi 10 juin, transit vers Granville
- Jeudi 11 juin à 15h30, embarquement des passagers
- Vendredi 12 juin, aller-retour Chausey
- Samedi 13 juin, Saint-Malo – Les Ebihens
- Dimanche 14 juin, Plouër-sur-Rance, rallye, repas
- Lundi 15 juin, débarquement des passagers.

Nos adhérents qui souhaitent participer à cette sortie sont invités à s'inscrire au plus vite auprès de l'ASLAM, en complétant le formulaire téléchargeable à l'adresse ci-après : [télécharger le formulaire d'inscription](#).

Merci de mettre en copie ou d'informer dans le même temps l'APPP (app@app-pleurtuit.fr) pour que nous puissions recenser le nombre de nos adhérents qui participeront à cet évènement.


Un projet associatif pour l'APPP.

Par Jean-François Valentin

Toute association naît, à la base, parce qu'un petit nombre de personnes adhèrent à un même objectif, une même passion. C'est le sens du mot adhérent et, très souvent, l'objectif d'une association n'est que succinctement décrit dans la « raison sociale » mentionnée aux statuts. Reformuler cet objectif et en décliner les différents volets, expliquer pourquoi on fait les choses, qui les fait et comment on les fait, c'est le but assigné à ce nouveau document qui vous est proposé : le Projet associatif de l'APPP.

Ce document n'est ni un règlement ni une liste d'articles à respecter. C'est un miroir qui reflète notre état d'esprit, l'esprit associatif. Il situe nos origines, indique la vision que nous avons de notre association et fixe la voie que nous voulons suivre. Il importe que ce document soit vivant, et qu'il évolue avec souplesse. Comme tout projet, il doit être évalué et adapté régulièrement. Nous vous le présentons maintenant, et à chaque nouvelle assemblée, nous pourrions le faire vivre. Que dit-il en pratique ?

- 1) Notre objectif (défendre les intérêts des plaisanciers et pêcheurs) se décline en trois volets :
 - a. Il faut être compétent pour sensibiliser, alerter et saisir les organismes officiels et le public ; d'où le rôle assuré par nos commissions spécialisées et la communication (média, presse, internet)
 - b. Il faut être suffisamment représentatif ; ce qui ne peut être obtenu que par le nombre de nos adhérents, qui trouvent plaisir à rejoindre notre association parce que nous proposons des réunions conviviales et des sorties nautiques attrayantes.
 - c. Il faut être crédible ; c'est-à-dire faire la preuve de notre compétence maritime, de notre sens marin et connaissance des bonnes pratiques, dans le respect des usages maritimes et de la sécurité, par le biais de nos sorties nautiques, améliorés par les séances et moyens de formation.

- 
- A decorative border of colorful fireworks in shades of red, orange, and yellow, exploding against a dark night sky, surrounds the central text area.
- 2) Les adhérents ont toute leur place à prendre dans les structures de notre association, et notamment en participant aux commissions spécialisées, à la communication, à l'organisation des moments festifs. Sans les adhérents et leur adhésion à ce projet, sans leurs capacités et leurs talents, nous ne pourrions rien faire !
 - 3) Le partenariat enfin, avec les autres organismes et associations, est une nécessité. Car nous ne pouvons pas agir seuls, et l'union fait la force !

Vous pouvez prendre connaissance [par ce lien](#) de notre Projet associatif, bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos observations.

Le travail en commission

La réunion, le 17 décembre dernier, des membres de notre conseil d'administration, a donné lieu à l'adoption de trois mandats pour nos commissions spécialisées. De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit, en tout cas, pas de mettre quelque chose de très formel en place, mais plutôt de donner les coudées franches et une large initiative à ceux qui voudraient participer à ce travail en commission. En premier lieu, ce travail est destiné à fournir aux membres du conseil l'analyse et l'expertise qui peut leur faire défaut pour prendre des positions et les défendre auprès des organismes extérieurs. Il est donc normal que les membres d'une commission reçoivent un mandat du conseil pour le faire.

Ensuite, nous avons souhaité que chaque commission puisse s'organiser pour répondre à ce mandat, de la façon qu'elle souhaite. La commission choisit ses membres, elle élit son représentant, elle fixe son mode de travail, toutes choses soumises ensuite au conseil dont elle relève, afin d'être harmonisé et avalisé. Les commissions émettent des avis, mais c'est bien au conseil qu'il revient d'exprimer la position de l'APPP, et notamment par la voix légitime de son président.

Enfin, le conseil peut confier aux commissions le soin de mettre en œuvre des activités ou événements, dont il aura fixé clairement les objectifs, le cadre et les limites.

Trois mandats ont donc été étudiés et définis, celui de la Commission nautique et sécurité, celui du Comité des fêtes et celui de la Commission pêche.

Viendront ensuite les mandats de la Commission EDF/Environnement, et celui de la Commission mouillages.

Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler !

Le dixième anniversaire

Fêter les dix ans !

Mettre à l'honneur nos fondateurs, réunir un large nombre d'adhérents, proches et amis, organiser à cet effet un événement festif dans le courant du printemps prochain dans un cadre si possible maritime, tels sont les vœux que vous avez exprimés lors de notre dernière assemblée générale.

Retenir un espace suffisamment grand et accueillant pendant un week-end n'est pas chose aisée, et cependant, il nous est proposé de disposer de facilités de la ville de Pleurtuit pour organiser cet événement le vendredi 2 mai 2020, à l'exclusion

d'autres dates. C'est donc à saisir si, toutefois, nous pouvons espérer une participation suffisante. Et c'est dans ce but que nous vous invitons à répondre d'ici le 15 janvier au petit sondage figurant in fine.

Plusieurs formules sont possibles, du simple pot apéritif jusqu'à la soirée dansante, avec de nombreux invités, une ambiance et un décorum marine. Un évènement nautique est également envisagé, soit la veille, soit le jour même.

Une participation financière serait demandée, elle resterait de toute façon modique.

Enfin, l'évènement serait mis en œuvre par un Comité des fêtes qui se met déjà en place, conduit par Richard Lecointe, et vous êtes tous invités à lui apporter vos idées, suggestions, contributions matérielles et ... vos bras ! Merci de prendre contact par l'intermédiaire de l'adresse du site ou du secrétariat (apppp@appppleurtuit.fr ou secretariat@appppleurtuit.fr) !

Sondage de participation (sans engagement !)

- Seriez-vous partant, a priori, pour participer à un évènement festif le samedi 2 mai ?
Oui Non Ne sais pas
- Quelles seraient vos préférences :
 - o Une formule type apéritif et amuse-gueules
 - o Un dîner type buffet froid
 - o Un dîner type buffet chaud
 - o Une soirée avec musiciens, danse ...
 - o Vos suggestions libres :
.....
- Viendriez-vous seul , accompagné ,
si vous pensez à plusieurs invités : nombre
- Accepteriez-vous de contribuer au financement par une participation modique (inférieure à 15 euros par personne) ?
Oui : Non :
- Commentaires libres :
.....

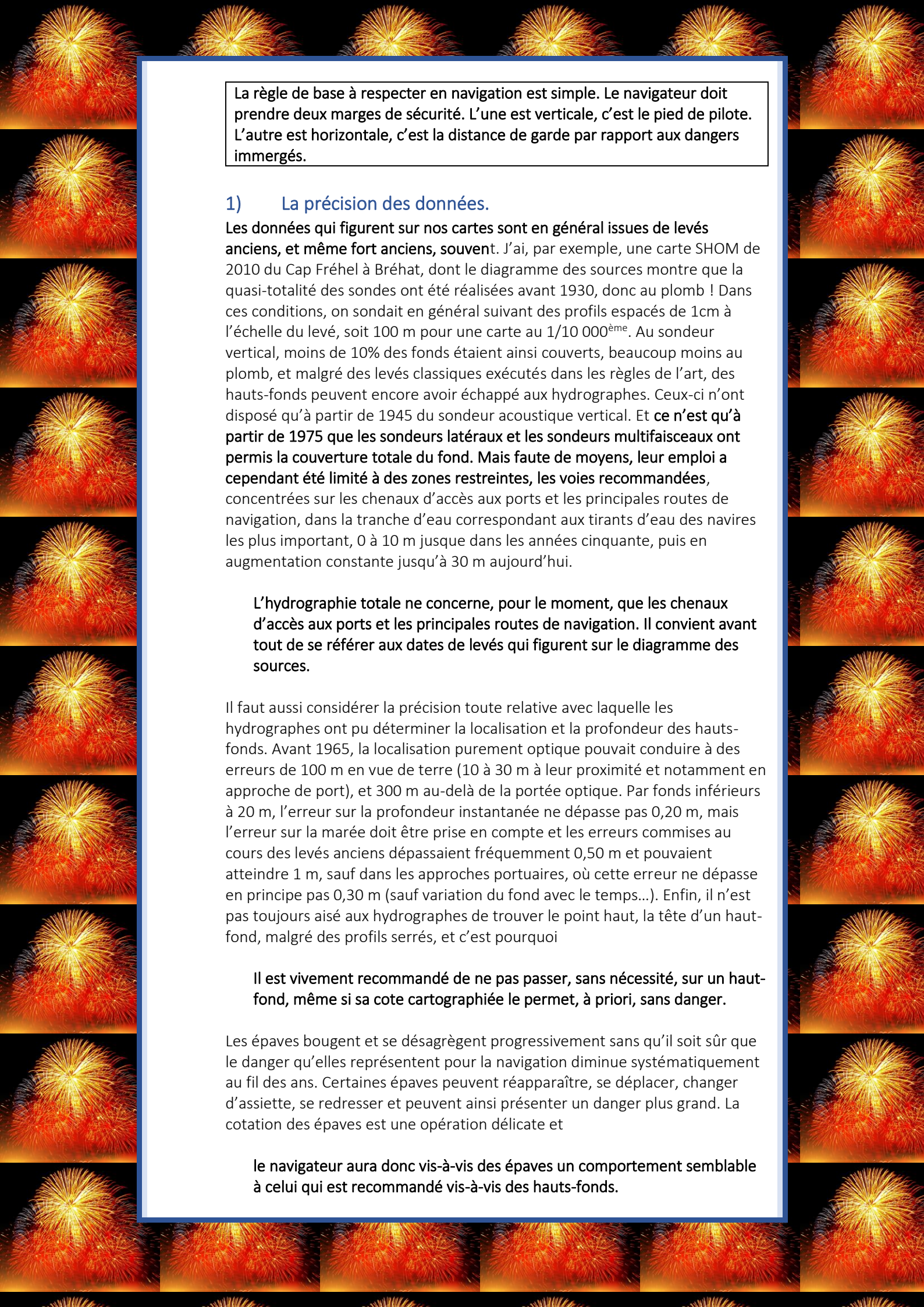
Pour répondre au sondage : [cliquer ici.](#)

Précautions pour l'utilisation des cartes marines.

Par Jean-François Valentin

Trop de navigateurs placent souvent une confiance excessive en l'exactitude de la carte marine, qu'elle soit papier ou électronique. On ne peut que conseiller la lecture de l'ouvrage du SHOM : L'HYDROGRAPHIE, LES DOCUMENTS NAUTIQUES, LEURS IMPERFECTIONS ET LEUR BON USAGE - 2004 (Ouvrage 1F). Voici quelques infos et conseils que nous en avons tirés.

Tout se résume à ce qui suit :



La règle de base à respecter en navigation est simple. Le navigateur doit prendre deux marges de sécurité. L'une est verticale, c'est le pied de pilote. L'autre est horizontale, c'est la distance de garde par rapport aux dangers immergés.

1) La précision des données.

Les données qui figurent sur nos cartes sont en général issues de levés anciens, et même fort anciens, souvent. J'ai, par exemple, une carte SHOM de 2010 du Cap Fréhel à Bréhat, dont le diagramme des sources montre que la quasi-totalité des sondes ont été réalisées avant 1930, donc au plomb ! Dans ces conditions, on sondait en général suivant des profils espacés de 1cm à l'échelle du levé, soit 100 m pour une carte au 1/10 000^{ème}. Au sondeur vertical, moins de 10% des fonds étaient ainsi couverts, beaucoup moins au plomb, et malgré des levés classiques exécutés dans les règles de l'art, des hauts-fonds peuvent encore avoir échappé aux hydrographes. Ceux-ci n'ont disposé qu'à partir de 1945 du sondeur acoustique vertical. Et **ce n'est qu'à partir de 1975 que les sondeurs latéraux et les sondeurs multifaisceaux ont permis la couverture totale du fond. Mais faute de moyens, leur emploi a cependant été limité à des zones restreintes, les voies recommandées**, concentrées sur les chenaux d'accès aux ports et les principales routes de navigation, dans la tranche d'eau correspondant aux tirants d'eau des navires les plus importants, 0 à 10 m jusque dans les années cinquante, puis en augmentation constante jusqu'à 30 m aujourd'hui.


L'hydrographie totale ne concerne, pour le moment, que les chenaux d'accès aux ports et les principales routes de navigation. Il convient avant tout de se référer aux dates de levés qui figurent sur le diagramme des sources.

Il faut aussi considérer la précision toute relative avec laquelle les hydrographes ont pu déterminer la localisation et la profondeur des hauts-fonds. Avant 1965, la localisation purement optique pouvait conduire à des erreurs de 100 m en vue de terre (10 à 30 m à leur proximité et notamment en approche de port), et 300 m au-delà de la portée optique. Par fonds inférieurs à 20 m, l'erreur sur la profondeur instantanée ne dépasse pas 0,20 m, mais l'erreur sur la marée doit être prise en compte et les erreurs commises au cours des levés anciens dépassaient fréquemment 0,50 m et pouvaient atteindre 1 m, sauf dans les approches portuaires, où cette erreur ne dépasse en principe pas 0,30 m (sauf variation du fond avec le temps...). Enfin, il n'est pas toujours aisé aux hydrographes de trouver le point haut, la tête d'un haut-fond, malgré des profils serrés, et c'est pourquoi

Il est vivement recommandé de ne pas passer, sans nécessité, sur un haut-fond, même si sa cote cartographiée le permet, à priori, sans danger.

Les épaves bougent et se désagrègent progressivement sans qu'il soit sûr que le danger qu'elles représentent pour la navigation diminue systématiquement au fil des ans. Certaines épaves peuvent réapparaître, se déplacer, changer d'assiette, se redresser et peuvent ainsi présenter un danger plus grand. La cotation des épaves est une opération délicate et

le navigateur aura donc vis-à-vis des épaves un comportement semblable à celui qui est recommandé vis-à-vis des hauts-fonds.



Il est souhaitable d'emprunter les voies recommandées qui offrent une meilleure connaissance de la bathymétrie et un balisage adéquat : alignements ou routes à relèvement constant définis sur la carte et décrits dans les instructions nautiques. Toutefois, il peut exister au voisinage immédiat des hauts-fonds connus ou inconnus, et

l'alignement doit être suivi aussi fidèlement que possible et on se méfiera des alignements portés sur les cartes anciennes qui ne sont pas explicitement décrits dans les ouvrages et qui peuvent être caduques.

Par suite de l'action de forts courants ou des vagues, naissent des dunes sous-marines qui peuvent atteindre des amplitudes de 20 m de crête à creux et leur longueur d'onde être de l'ordre de plusieurs centaines de mètres et dont la profondeur peut varier de plusieurs mètres au fil des ans. Les navigateurs sont généralement avertis grâce à des nota portés sur les cartes et/ou dans les Instructions Nautiques. Et nous avons tous en tête l'exemple du Banc des Pourceaux, entre l'îlot d'Harbour et la plage de l'Ecluse, dont la position réelle diffère de celle portée sur la carte.

Il convient alors de choisir un pied de pilote aux dimensions adaptées aux circonstances.

On notera que les prévisions de marée dans les ports sont en général valables pour des conditions météorologiques moyennes et leur précision est alors de l'ordre de 0,2 m. Elles ne sont que très approximatives pour le large. L'utilisation des cartes de lignes cotidales et d'égal marnage par les anciens hydrographes conduisent à des erreurs sur les hauteurs d'eau pouvant atteindre 1 mètre. A la marée astronomique, il convient de rajouter l'effet météorologique, champ de pression, force et direction du vent qui se traduit par un déficit ou un excès par rapport à la marée prédite pouvant atteindre fréquemment 0,5 m en Mer du Nord et exceptionnellement 1 m.

L'échelle et l'époque des levés


Toute carte moderne comporte un diagramme des sources à partir desquelles la carte a été établie, d'autant plus nécessaire que l'apparence moderne de la carte pourrait faire illusion. Une carte publiée récemment peut parfaitement comporter une vaste zone dans laquelle les seules données disponibles proviennent de sondages au plomb effectués avant 1890. Toute carte est normalement établie à une échelle inférieure à celle des levés effectués dans la zone qu'elle représente. Ainsi, si pour une zone côtière donnée le portefeuille cartographique ne comporte aucune carte à grande échelle, le navigateur doit admettre que cette zone n'a fait l'objet d'aucun levé à grande échelle et il convient alors d'être particulièrement prudent.

2) Les marges de sécurité à prendre par le navigateur

De ce qui précède, il résulte que le navigateur doit prendre en compte deux marges de sécurité.

Le pied de pilote, marge de sécurité verticale.

Le pied de pilote prend d'abord en compte les facteurs liés au navire lui-même. Chacun aura pu observer l'effet d'accroupissement qui se produit sur n'importe quel bateau qui avance, et sur un Feeling 356, on pouvait voir, en marche, le tableau arrière s'enfoncer sous la flottaison d'une dizaine de centimètres. On prendra aussi en compte les facteurs hydrographiques,



imprécisions sur les profondeurs indiquées sur la carte, variation éventuelle des fonds depuis l'époque des levés, incertitude sur la prévision de la marée astronomique et l'éventuel effet météorologique. Cette partie est fort variable en fonction de la zone, de l'époque des levés et des conditions météorologiques.

Une forte houle avec un vent frais et une dépression importante peuvent conduire à adopter, pour un voilier évoluant par petits fonds, un pied de pilote de 2,50 à 3 mètres...

Sans parler de quelques cas célèbres de ferries ou paquebots, dans la littérature marine et les revues nautiques, les exemples fourmillent de magnifiques voiliers qui se sont retrouvés plantés sur un caillou par mauvais temps, du fait d'avoir négligé la houle ou le clapot au passage d'un haut fond. Cela peut conduire à la destruction totale du bateau.

Par beau temps et faible houle, un voilier en approche de port tiendra compte de ses mouvements propres, et de la précision des relevés, de l'ordre d'une trentaine de centimètres. On pourra se contenter d'un pied de pilote de l'ordre de 0,5 à 1 m en fonction des conditions, courant et nature du fonds notamment.

La règle du pouce, marge de sécurité horizontale.

Nous avons vu que l'imprécision susceptible d'affecter la position d'un haut-fond ou d'une épave peut être importante et qu'un danger peut masquer un danger voisin. Le navigateur doit être, de son côté, conscient de l'imprécision de sa propre navigation. Voici une règle simple et universelle, enseignée dans toutes les écoles professionnelles de la marine, qu'elle soit marchande ou nationale :

Le navigateur tracera, chaque fois que possible, sa route de façon à passer à plus d'un pouce des dangers immergés, à l'échelle de la carte dont il se sert. Le pouce désigne ici aussi bien une ancienne unité de longueur (2,707 cm) que la largeur du pouce du navigateur posé sur la carte !

Cette règle est un peu sévère dans les approches portuaires qui ont fait l'objet de levés récents. L'application de cette règle est à mettre en cohérence avec un autre devoir impératif :

le navigateur doit toujours se servir de la carte à plus grande échelle disponible dans sa zone de navigation.

Il convient de rajouter que la carte ne peut pas tout dire. Bon nombre d'accidents nautiques sont liés au fait que les navigateurs ne consultent pas toujours l'ensemble des documents nautiques relatifs à leur zone : Instructions nautiques et Livre des feux, dont la mise à jour est effectuée plus rapidement par le Service hydrographique que pour les cartes marines.

L'usage exclusif de la carte est dangereux ...

Lors d'un prochain article, nous continuerons à passer en revue les précautions à prendre en ce qui concerne la variété des systèmes géodésiques et l'emploi du GPS et de la carte électronique.

A suivre ...

Le bénévole.

Relevé par Joëlle Désoteux




Le BENEVOLE


Le Bénévole (*activus benevolus*) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les « associations » où il peut se réunir avec ses congénères; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé « convocation ».

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le **YORAKA**  **YAQUA** (nom populaire) dont les origines n'ont pu être, à ce jour, déterminées. Le yaqua est aussi un animal bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots « y'a qu'à », ce qui explique son nom.

Le yaqua, bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : le « découragement ».

 Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on ne rencontre plus cette espèce que dans les zoos où, comme tous les malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire.

Les yaquas, avec leur petit cerveau, et leur grande langue, viendront alors leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui; ils se rappelleront avec nostalgie le passé, pas si lointain, où ils pouvaient traquer le bénévole sans contrainte.

Légumes pour Noël et le nouvel an.

Par Joëlle Désoteux



Votre association met à la disposition de ses membres à jour de leur cotisation :


- 2 barnums (10 places assises et 65 places assises) participation 60 euros pour 3 jours.
- 1 survie classe 2 (6 places) participation 70 euros la semaine
- 1 chaise autonome de montée au mât (top climber) pas besoin d'un second équipier (prêt gratuit)
- 1 Wattmètre/Tosmètre (prêt gratuit)

Pour tout renseignement ou réservation, contactez Alain au 06 80 21 78 08

Brèves nautiques.

26 décembre 2019 - Fin de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne. Depuis 1978, une autorisation de pêche au chalut pélagique était délivrée tous les deux ans pour 60 jours, en début d'année, à une trentaine de chalutiers opérant en bœuf, sur cet espace naturel sensible classé Natura 2000, et frayère très appréciée des bars, notamment, qui viennent s'y reproduire. La prochaine campagne devait débiter le 1^{er} janvier (pleine période de reproduction) mais, pour la première fois, la consultation publique qui avait été ouverte a révélé le fort intérêt du public pour les enjeux maritimes et environnementaux au-delà de la zone côtière, et son opposition très forte ainsi que celle de différentes ONG et organisations professionnelles à ce projet. Bonne nouvelle donc, la préfète de la région Nouvelle Aquitaine a décidé de fermer définitivement la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne. Voir le site de l'UNAN ci-après [Fin de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne](#) et le communiqué de presse préfectoral [Communiqué de presse région Nouvelle Aquitaine](#)

24 décembre - Pêche au bar en 2020 : incompréhension de l'UNAN. L'UNAN s'interroge sur les mesures rapportées à la suite de la proposition du Conseil de la



Commission européenne établissant, pour 2020, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques. Elle se réjouit certes du quota de deux bars par jour au nord du 48^e parallèle, les pêcheurs plaisanciers de cette zone ont, en effet, beaucoup donné ces dernières années pour la préservation de la ressource. Mais l'UNAN souligne ce qu'elle voit comme des incohérences :

- au sud pourquoi des restrictions pour les pêcheurs de loisir et rien pour les professionnels ?
- pourquoi des tailles minimales différentes entre ces deux catégories ?
- pourquoi pas de respect du repos biologique et d'interdiction de pêche sur les frayères ?

L'UNAN milite depuis plus de 20 ans pour la préservation de la ressource :

- respect du repos biologique (pas de bar sur les étals en janvier, février, mars), que l'UNAN continuera à recommander à ses adhérents ;
- taille minimum pour tous (42 cm préconisé par les scientifiques) ;
- quotas équitables suivant les données scientifiques.

Pour en savoir plus : [Pêche au bar en 2020 : incompréhension de l'UNAN](#)

24 décembre - Modification des dates d'ouverture exceptionnelle des gisements Coquille Saint-Jacques.

La préfecture a mis à jour sur son site la page qui a trait à la coquille Saint Jacques dans le cadre de la pêche de loisir (modification des dates d'ouverture exceptionnelle des gisements CSJ). Pour en savoir plus : [La coquille Saint-Jacques dans le cadre de la pêche de loisir](#)

18 décembre - La pêche au bar en 2020. Le Conseil européen a tranché en faveur d'un nouveau quota de 2 bars par jour pour l'ensemble des côtes nord et ouest de la France.

Ce quota sera appliqué au nord du 1^{er} mars au 30 novembre 2020. Entre décembre et février inclus, seul le pêcher-relâcher, dit "no-kill" sera autorisé.

Les pêcheurs au sud du 48^e parallèle nord pourront, pour leur part, pêcher toute l'année.

En savoir plus : [La Pêche au Bar en 2020](#)

14 décembre – Déversement de déchets à la cale de Jouvente. Deux articles ont paru, l'un dans Ouest-France, l'autre dans Le Pays Malouin, pour reporter le déversement de coquilles Saint Jacques décortiquées et défaites de leur précieuses noix donc, au pied de la cale de Jouvente. Vu leur nombre, on peut se demander si ce versement sauvage n'est pas le résultat d'une opération de braconnage. Les professionnels ont l'obligation de traiter les déchets de leur pêche dans les ports, et les pêcheurs récréatifs sont très limités dans le nombre de prises. Or il y avait la plus de 200 coquilles et leurs barboles... Dans tous les cas, le rejet de déchets sur le rivage est interdit pour tous par les règlements et constitue une atteinte à l'environnement que nous réprouvons et une indécatesse envers les riverains et usagers.

Pleurtuit. Jouvente n'est pas la déchetterie des pêcheurs



Aain Pontigland, fondateur de l'AFPP, étail sur la cale de Jouvente pour constater le déversement sauvage de coquille Saint-Jacques | OUEST-FRANCE



5 décembre - Huit propositions des sénateurs pour garantir les investissements à long terme de la SNSM. La Commission d'enquête sénatoriale mise en place après l'accident qui a coûté la vie à un équipage de sauveteurs de la station SNSM des Sables d'Olonne a émis 30 propositions quant à l'avenir de l'association, en charge du sauvetage en mer... Huit d'entre elles ont trait au renouvellement de la flotte. En savoir plus : [Huit propositions des sénateurs pour pérenniser la flotte SNSM par Actu Nautique Magazine](#)

28 novembre – Innovation, très faible encombrement pour les nouveaux radeaux de sauvetage 4Water. Pour en savoir plus : <http://www.actunautique.com/2019/11/innovation-tres-faible-encombrement-pour-les-nouveaux-radeaux-de-sauvetage-4water.html>

26 novembre - L'Etat décide de brider la filière de déconstruction des bateaux de plaisance. Le gouvernement n'a pas tenu les engagements pris dans le cadre du Cimer, le comité interministériel de la mer de 2017, relatifs au financement de la filière de déconstruction des bateaux de plaisance. Conséquence directe : 700 bateaux de moins seront déconstruits en 2020 par rapport au prévisionnel. En savoir plus : [L'Etat décide de brider la filière de déconstruction par Actu Nautique Magazine](#)

18 Novembre 2019 - le chantier naval Ocqueteau liquidé (Oléron). Mardi 12 novembre, le tribunal de commerce de La Rochelle a prononcé la liquidation judiciaire du chantier oléronais Ocqueteau, en redressement judiciaire depuis le 18 septembre dernier. *C'est tout un pan de l'histoire nautique française qui s'éteint, consacrant la très forte concentration du secteur.* Pour en savoir plus : [Liquidation du chantier Ocqueteau, par Actu Nautique Magazine](#)

16 novembre - Forum UNAN Manche. Un forum organisé par l'UNAN Manche, dont nous faisons partie, s'est tenu le 16 novembre (l'APPP y était représentée par Guy Albaret et Alain Pontgélard). Ce premier forum avait pour objectif de faire se rencontrer les responsables d'association investis dans la défense des intérêts des plaisanciers. Parmi les sujets abordés : application des droits des plaisanciers dans la gestion des ports et ZMEL, désenvasement des ports et accès, gestion déléguée à une SPL, nouvelles pratiques de navigation (cobaturage), facturation des mouillages Hors TVA, tarification des ports et ZMEL, niveau en Rance et interdiction d'éclusages. En savoir plus : ([lien vers CR](#))

Liens utiles.

Météo marine :

Earth : [Une carte mondiale des conditions de vent, météorologiques et océaniques](#)

Ventusky : <https://www.ventusky.com/48.582;-2.059>

Météo Consult : [Météo-Consult \(zone côtière St. Malo\)](#)

Windfinder : <https://fr.windfinder.com/>

Météo France marine : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/bulletin>

Windguru : <https://www.windguru.cz/112>

Jersey shipping forecast : <https://www.gov.je/weather/Pages/Shipping.aspx>

Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins d'Ille et Vilaine : <http://cdpmem35.fr>

Préfecture - Plaisance, Pêche et loisirs nautiques : [Lien de la page " Plaisance, pêche et loisirs nautiques" de la préfecture](#)

Nos partenaires : <http://www.appp-pleurtuit.fr/partenaires-appp-new.html>

UNAN Manche : <http://www.unan-manche.com/>

Association des Plaisanciers du Minihic-sur-Rance :

<http://plaisanciersminihic.com/index.html>

Association Sports et Loisirs Adaptés de la Manche : Nouveau !

<https://www.aslam.fr/>

Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne : <https://www.aslab.fr/>

Notre partenaire, le chantier naval Saint-Samson Plaisance à Plouer :

www.chantiernaualssp.fr

Plongée sous-marine [Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude](#)

Peche.com, magazine des pêcheurs : <https://www.peche.com/>

Hisse et Ho : <https://www.hisse-et-oh.com/> Le média collaboratif des amoureux de la mer

MarineTraffic, suivi AIS des bateaux : [Accéder à MarineTraffic](#)

GIZC : <http://rancecotedemeraude.fr/>

Marées à Saint-Malo : <http://maree.info/52>

Niveaux en Rance ; [Lien d'accès à la page Niveaux en Rance](#)

Nouveau ! Actu Nautique Magazine : <http://www.actunautique.com/>

Bateaux.com, magazine de la plaisance : <https://www.bateaux.com/>

Bretagne info nautisme : <https://www.bretagne-info-nautisme.fr/fr>



Pour adhérer ou renouveler votre cotisation.

Merci de remplir le bulletin accessible au moyen du lien ci-après, accompagné d'une photo d'identité et du règlement, à adresser au siège de l'association (adresse in fine) :

Formulaire remplissable sous Word : [Formulaire adhésion-renouvellement \(Word\)](#)

A défaut, si difficulté, utiliser l'ancien formulaire PDF : [Formulaire adhésion \(PDF\)](#)

Pour télécharger les lettres précédentes.

[Lettre N°1](#) ; [Lettre N°2](#) ; [Lettre N°3](#) ; [Lettre N°4](#) ; [Lettre N°5](#) ; [Lettre N°6](#) ; [Lettre N°7](#) ; [Lettre N°8](#)

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit – 9 chemin des Clos fleuris, 35730
Pleurtuit

Adresse électronique : app@app-pleurtuit.fr

Association type loi de 1901 – N° W354001948

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, [cliquez ici](#).